

LE

JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

JOSEPH CARRON, Rédacteur en Chef. — AUGUSTIN CÔTE, Gérant.

On s'abonne... Six lignes... Au-dessus de six lignes... Pour chaque ligne au-dessus... Une remise libérale est accordée pour les annonces à longs termes.

On s'abonne

à Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché.

ABONNEMENT.

Pour le Canada, par an, sans les frais de poste, \$1. Pour l'Angleterre, y compris les frais de poste, par an, 30 schellings.

Revue des derniers journaux d'Europe.

On lit dans le Moniteur :

Nous avons eu l'occasion de constater l'accueil favorable que reçoit, de la part de tous les Etats maritimes, la déclaration concertée entre le Gouvernement de l'Empereur et celui de Sa Majesté Britannique, relativement à la navigation et au commerce des neutres durant la guerre.

Le cabinet de Copenhague a témoigné au ministre de France une vive satisfaction des résolutions prises par les deux puissances alliées dans l'intérêt des neutres. Le langage du gouvernement portugais n'a pas été moins explicite. La réponse verbale de M. le vicomte d'Anthougnia, au moment même où la déclaration de la France et de l'Angleterre lui a été communiquée, a été aussi catégorique et aussi satisfaisante qu'on pouvait le désirer.

La déclaration relative au commerce des neutres n'est pas appréciée en Amérique moins favorablement qu'en Europe. On assure que le cabinet de Washington voit avec garantie du concert maritime européen et une raison nouvelle pour les puissances restées étrangères aux hostilités d'adhérer à ce concert.

« Aux Etats-Unis, d'ailleurs, l'opinion se prononce de plus en plus nettement pour l'alliance anglo française, et, au départ du dernier courrier, l'on assure à Washington que des membres du Sénat et de la Chambre des Représentants allaient prendre la parole pour formuler à ce sujet les véritables dispositions du peuple des Etats-Unis. »

—On lit dans le Moniteur belge :

« Le commerce est informé que des instructions ont été adressées aux autorités judiciaires, maritimes et militaires, pour les prévenir que les corsaires portant pavillon quelconque, ou munis de commissions ou de lettres de marque quelconques, seuls ou avec les bâtiments qu'ils auraient capturés, ne seront admis dans nos ports qu'en cas de dangers imminents de mer. Ces autorités sont, en conséquence, chargées de surveiller les corsaires et leurs prises, et de leur faire reprendre la mer le plus tôt possible. »

« Il a été prescrit aux mêmes autorités de ne reconnaître de valeur légale à aucune commission ou lettre de marque dérivée par les puissances belligérantes, sans l'autorisation du gouvernement du Roi. Toute personne soumise aux lois du royaume qui ferait des armements en course ou qui y prendrait part, s'exposerait donc, d'un côté, à être traitée comme pirate à l'étranger, et, de l'autre, à être poursuivie devant les tribunaux belges suivant toute la rigueur des lois. »

« La semaine dernière ont été coulés à Londres (par un artiste anglais) les coins de trois médailles destinées à des décorations à distribuer à l'armée russe d'Orient, et des spécimens de ces médailles ont, ce qu'on nous dit, été frappés en cuivre; la plus grande de ces médailles, qui doit être en or, aura un cercle ou cordon de diamants. »

Il y a sur le second plan un groupe de figures avec une vue des Lieux-Saints et un diamant incrusté dans le ciel; il est évalué 40 l. st. et représente l'étoile en Orient. On croit que ce sera le nom d'un nouvel ordre. Les coins sont maintenant entre les mains des agents russes à Londres. La commande de ces médailles est venue, nous dit-on, par la Prusse, notre bonne et utile alliée. Il va sans dire que le revers

de la médaille est laissé en blanc, jusqu'à ce que les victoires aient été remportées. (Morning-Chronicle.)

—Les dernières nouvelles de la Chine font mention de l'escadille russe qui navigue dans ces parages.

Le bruit s'était répandu, il y a quelques mois, que le gouvernement russe avait offert ses secours à la cour de Pékin contre la rébellion, et qu'on traitait accoidant la Russie des avantages considérables en échange de sa protection. Mais rien n'est venu confirmer cette nouvelle. On ne doute pas cependant qu'il n'entre dans les vues du gouvernement russe d'asseoir et d'augmenter son influence en Chine. La petite escadre russe qui a fait son apparition sur les côtes de Céleste-Empire ne semble pas avoir eu d'autre mission que de devancer les Américains dans la conclusion d'un traité avec le Japon. L'amiral Poutiatine, qui était d'abord arrivé à Hong-Kong avec la frégate la Pallas et le petit steamer le Vostock, s'est rendu avec ce dernier bâtiment à Canton, en quelque sorte comme simple visiteur, et n'a échangé, pendant les quelques jours qu'il y a été, que la seule communication écrite avec le vice-Roi.

Depuis lors, et à la suite d'un premier voyage au Japon, il est venu attendre à Shang-Hai le résultat de ses premières démarches. Il a laissé sa frégate à l'embouchure du Yang-tsi-Kiang, et est arrivé presque incognito à Shang-Hai sur le Vostock. Il n'est pas exact, comme on l'a dit, que les bâtiments de guerre russes aient été accueillis avec enthousiasme par les mandarins; et cela est si peu vrai, que les autorités chinoises ont écrit à cette occasion au consul anglais, qu'il était arrivé un bâtiment à vapeur se disant anglais; mais que, comme on avait des raisons de supposer qu'il appartenait à la nation russe, laquelle a le droit de commercer avec la Chine par terre et non par mer, elles le priaient de leur faire connaître, s'il le savait, pour quel objet ce bâtiment était venu. « A qui le consul anglais répondit que l'on ferait mieux de demander ces informations à l'officier commandant de ce bâtiment. »

—On lit dans le Moniteur : « Les gouvernements français et anglais se sont entendus pour pourvoir à toutes les mesures de prévoyance que la guerre actuelle peut rendre nécessaires. Dans ce but, l'Empereur vient de décider la formation de deux camps de manœuvres. Le premier, de 100,000 hommes, sera établi sur le rivage de la Manche, entre Montreuil et Saint-Omer; le second, de 50,000 hommes, sera formé près de Marseille. »

« Le gouvernement anglais prépare, de son côté, des troupes et une flotte capable de transporter, au besoin, les forces qui seraient jugées nécessaires soit dans la Baltique, soit dans la Mer-Noire. »

—On lit dans la Presse de Vienne : « Le 28 avril, les Russes ont recommencé à bombarder Silistrie. Les Turcs ont riposté vigoureusement et démonté quatre canons. Les Russes ont cessé le feu d'après un ordre du général Schiltner. Le 30 avril, les Russes ont tenté, entre Orovra et Silistrie, un passage sur la rive droite pour attaquer Silistrie par terre; déjà ils étaient parvenus à faire passer quelques milliers d'hommes, lorsque Mustapha-Pacha, à Silistrie, et Nakhim-Pacha, à Rassowa, attaquèrent les Russes chacun avec 2,000 hommes de cavalerie et six canons, sur le flanc droit et sur le flanc gauche, avec une telle énergie, que les Russes ont été forcés de reculer et de repasser sur la rive gauche. Omer-Pacha se dit-à-propos à reprendre l'offensive même avant l'arrivée des troupes auxiliaires. Le général Engelhardt, qui commande à Czernawoda, a subi de si grandes pertes dans ses deux attaques de Rassowa, qu'il sera forcé d'attendre quelque temps et de suspendre ses opérations contre cette ville. Son corps d'armée, qui était fort de 10,000 hommes,

est réduit à 6,000, y compris les blessés. Le général Luders est au centre du rempart de Trajan et assiege Karassu, mais sans succès. »

Le même journal donne les nouvelles suivantes : « Un courrier arrivé le 29 à Belgrade a apporté aux consuls autrichiens et prussiens des dépêches de la teneur suivante : un sanglant combat a eu lieu entre les Russes et les Turcs, près de Czernawoda; 120,000 hommes se trouvaient sur le même champ de bataille. Les Russes ont été complètement défaits, et ont été poursuivis avec une telle rage et de si près, qu'ils ont dû abandonner un nombre très considérable de morts et de blessés. Cette nouvelle a été envoyée à Vienne par le consul autrichien, par voie télégraphique. »

« La Dobrutscha paraît devoir être le tombeau des Russes, tant à cause des fièvres pestilentielles qu'à cause du climat, qui font parmi les Russes de nombreuses victimes. »

—On écrit de Trieste que deux bâtiments de guerre autrichiens ont reçu l'ordre de se rendre à Prévessa, et que leur mission est de s'entendre sur tous les points avec les commandants des bâtiments français et anglais. On ajoute que le général Mamula, qui commande en Dalmatie, est chargé de se concerter avec le pacha de Scutari, et de mettre à sa disposition le concours des forces autrichiennes pour la répression des troubles de l'Albanie et des incursions des Monténégrins.

—On lit dans le Moniteur : « En se faisant le promoteur de l'insurrection de l'Épire, le cabinet d'Athènes s'est étudié à entretenir les populations du royaume dans l'opinion que les puissances allemandes approuvaient pleinement sa conduite. Pendant que ces assertions mensongères se débitaient sous la garantie du cabinet grec, les ministres d'Autriche, de Prusse et de Bavière, ainsi que le gouvernement de l'Empereur en avait reçu les assurances formelles de leurs cours, avec l'ordre de réprover hautement la politique de la Grèce, et d'appuyer de la manière la plus énergique les conseils et les représentations des puissances occidentales. »

DESASTRES MARITIMES.—Les abords de la baie de New-York viennent d'être une fois encore le théâtre de nombreux désastres maritimes. Dans la journée du 18 courant, les trois-mâts Montezuma, William Layton et la barque Caribon sont allés s'échouer, le premier sur la côte de New-Inlet (Long-Island, en face de South-Hempstead), et les deux autres à quelques milles au sud de Squan-Inlet, sur la plage de Squan.

Le Montezuma, capitaine de Courcy, est un navire de 919 tonneaux, faisant partie de la ligne des paquebots de Liverpool à New-York de MM. Ch. A. Marshall et Co. Il partit de Liverpool, le 22 du mois dernier, ayant à bord 410 passagers et un fret considérable. Le remorqueur Schalles, et quelques goélettes envoyées à son secours, ont pu transporter à New-York les passagers et le équipage. Le navire est plein d'eau et toute la cargaison se trouve perdue ou considérablement avariée.

Le William Layton, de 961 tonneaux, parti d'Anvers pour New-York, avait à bord 495 passagers qu'un remorqueur a amenés avant-hier en ville. On espérait qu'il ne sera pas difficile de remettre ce navire à flot. Il n'est pas de même de la barque Caribon venant de Brême, et aussi échouée à Squan Beach. Des steamers sont parvenus à recevoir les passagers et à les conduire à terre; mais il a été ensuite impossible de se rapprocher de l'épave.

Le clipper Sultan, arrivé samedi de Liverpool, a été assailli le 15 par un furieux coup de vent qui lui a enlevé la moitié de son gréement. Le navire et plusieurs hommes de l'équipage ont été plus ou moins grièvement blessés par la chute des

neiges. Les nombreux débris de navires que le Sultan a rencontrés sur son passage jusqu'à l'entrée de la baie ne prouvent que trop la violence du dernier ouragan.

Plusieurs navires arrivés ces jours derniers, ont trouvé près des bords de Terre-Neuve une grande quantité de gigantesques glaçons. Les trois-mâts Josephine, entr'autres, a été pendant cinq jours enfermé au milieu de ces icebergs flottants dont quelques uns se sont tellement rapprochés que leur sommet surplombait le haut du grand mat.

Deux dépêches télégraphiques, l'une de Providence et l'autre de Boston, nous apprennent de nouveaux désastres. La goélette Président venant de Cardenas, s'est brisée sur Black Rocks, au sud-ouest de Black Island; mais, quoique l'épave soit entièrement perdue, l'équipage a pu se sauver dans des embarcations.

Le Commonwealth, beau navire neuf de 1,250 tonneaux, se trouvant enveloppé par un épais brouillard, est allé s'échouer sur la barre de Newharport.

Enfin, comme peut terminer dignement cette liste de désastres, nous apprenons que le navire Bremen, arrivé avant-hier à New-York, a rencontré dans la haute mer un navire en flammes, dont il lui a été impossible de s'approcher.

Courrier E. U. du 22.

Corporation de Québec.

SEANCE SPÉCIALE DU CONSEIL-DE-VILLE.

26 mai 1854.

Présents : Son Honneur le maire, MM. Dorval, Anderson, Larose, Glackemeyer, Vallee, Hall, Sewell, Rheau, McDonald, Bureau, Connolly, Lee, Morrison, Joseph, Maguire, Robitaille, Rousseau.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté. Présenté la pétition de M. Pierre Gauthier, élève du marché St. Paul, qui demande une augmentation de salaire. Renvoyé au comité des marchés.

Présenté le rapport de l'inspecteur du feu sur le nombre de poursuites qu'il a intentées contre les personnes qui violent les règlements du feu. Renvoyé au comité du feu.

Présenté la pétition de Denis Sheehan qui demande qu'on lui rende les cochons que la police a mis au dépôt. Renvoyé au comité des finances.

Présenté le 138e rapport du comité du feu.

M. Bureau a proposé, secondé par M. Dorval, que le cent trente-huitième rapport du comité du feu soit pris en considération comme second ordre du jour ce soir.

M. Hall, secondé par le Dr. Rousseau, a proposé en amendement : « Que les personnes qui ont souscrit pour la fourniture des boyaux, soient chargées d'en fournir un bout suffisant pour prouver qu'elles sont capables de résister à la pression requise, avant l'exécution du contrat. »

Lequel amendement ayant été mis aux voix, les voix se sont trouvées également partagées, savoir :

Pour : MM. Sewell, Morrison, Joseph, Rheau, Larose, Rousseau, Anderson, Hall [8]. Contre : MM. Connolly, McDonald, Vallee, Glackemeyer, Robitaille, Bureau, Dorval, Lee [8].

Son Honneur le maire a donné sa voix

prépondérante contre le dit amendement qui a passé dans la négative.

« Alors la motion principale a été mise aux voix et perdue après division de 9 contre 8, le règlement exigeant deux tiers dans le cas actuel pour l'affirmative. »

Pour MM. McDonald, Vallee, Maguire, Robitaille, Bureau, Dorval, Lee, Rousseau, Connolly [9]. Contre : MM. Glackemeyer, Sewell, Morrison, Joseph, Rheau, Anderson, Hall, Larose [8].

M. Hall, secondé par M. Anderson, a proposé et il a été résolu, que le conseil procède de suite à l'élection d'un officier de santé.

Pour : MM. Vallee, McDonald, Glackemeyer, Sewell, Dorval, Larose, Bureau, Rousseau, Anderson, Hall [10]. Contre : MM. Connolly, Maguire, Robitaille, Morrison, Joseph, Lee, Rheau [7].

M. Lee a annoncé qu'il proposera à la prochaine séance : « Qu'après février prochain, tous les officiers de cette corporation seraient élus annuellement. »

Le Dr. Rousseau, secondé par M. Anderson, a proposé et il a été résolu, que le comité des chemins ordonne de compléter immédiatement toutes les rues et parties de rue où les tubes sont posés, et de continuer ainsi à mesurer l'ouvrage avancé.

Le conseil a procédé à l'ouverture des lettres de demande pour la place d'officier de santé de cette cité, présentées par suite de l'annulation du greffier de la cité, lesquelles lettres de demande étaient au nombre de seize, savoir :

- 1. Joseph B. Talbot. 2. Napoléon Bizaretti. 3. William McKenzie. 4. William Fielders. 5. Jos. Beer. 6. Mag. Hamel. 7. Alexander Stewart. 8. John Bowles. 9. P. Whelan. 10. George Mayes. 11. Jean Sauvageau. 12. Felix E. Gaudry. 13. Joseph E. Bolduc. 14. John Baker. 15. John Totand. 16. Dr. Fitzpatrick.

Les noms étant mis aux voix, après trois tours de scrutin, le nombre des votes était de 17, le dépouillement fait par MM. Hall et Lee, nomina pour cela, a donné neuf voix pour M. Gaudry et huit voix pour M. Baker. En conséquence, M. Felix E. Gaudry ayant la majorité des voix a été déclaré officier de santé de la cité pour le temps qu'on en aura besoin, à un louis par jour.

M. Larose, secondé par M. Dorval, a proposé, qu'aucun argent ne soit payé à la compagnie au gaz jusqu'à ce que la dite compagnie ait rempli son contrat passé en octobre dernier.

Le Dr. Rousseau, secondé par M. Rheau, a proposé en amendement et il a été résolu, que la police fasse rapport chaque semaine au comité des chemins de fer de la lampe à gaz et de la lumière fournie par les becs.

M. McDonald, secondé par M. Lee, a proposé, que la tranchée dans la rue St. Paul ne soit pas ouverte pour y poser les tuyaux de la rue St. André, afin de fournir un public un passage pour communiquer entre Saint-Roch et la Base-Ville.

Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée.

Ensuite, sur motion de M. McDonald, secondé par le Dr. Robitaille, le conseil s'est ajourné.

CANADA.

QUÉBEC, 30 MAI, 1854.

Ouverture du second Concile Provincial.

L'ouverture du second Concile provincial eut lieu dimanche, au milieu d'un concours immense de peuple. D'après le cérémonial, la procession est partie du palais archiepiscopal dans l'ordre suivant :

Le bedeau. Le clergé de la paroisse de Notre-Dame. Les prêtres étrangers au Concile. Les chœurs portant de magnifiques dalmatiques en velours rouge, brodées en or. Les théologiens non employés dans les cérémonies.

Les huit évêques suffragants revêtus de chapes de drap d'or, de la mitre, et accompagnés de chapelains et de trois porte-insignes. La croix archiepiscopale, accompagnée de deux acolytes.

L'archevêque portant la chape rouge, la mitre et la croce, accompagné de ses trois assistants et suivi des porte-insignes. Messieurs les marguilliers de Notre-Dame marchant immédiatement après.

Puis les évêques. Les élèves du séminaire de Québec suivant la procession.

Québec a donc été pour la deuxième fois témoin de l'un de ces spectacles qui émeuvent par leur grandeur et par leur but. Le temps était magnifique et le ciel resplendissant d'une clarté sans nuage; abritait la scène de sa voûte d'azur. L'église avait revêtu toute sa majesté. Il était visible qu'elle allait préparer quelque acte solennel dans ses conseils augustes ou se débattre les grandes destinées de l'âme et de l'éternité; et les fidèles, se pressant autour du palais archiepiscopal et de l'église métropolitaine, semblaient, comme autrefois le peuple d'Ephèse, attendre une importante décision.

La nuit de ces neufs pontifes, de ces vieillards augustes, revêtus d'habits d'une extrême richesse, et entourés de leurs théologiens, et d'un nombreux clergé, allant délibérer, dans l'unité de la foi universelle, qui n'a pas été prouvée d'admiration même parmi ceux qui ne croient pas ?

La session du Concile, commencée à 8 heures et demie, ne s'est terminée qu'à vers une heure. C'est Mgr de Montréal qui a donné le sermon.

Judi, à 8 heures et demie, aura lieu la deuxième session publique du Concile, et la troisième, dimanche, à la même heure.

Théologiens et officiers du Concile.

Député du chapitre de la cathédrale de Montréal, — M. L. A. Pinsonnault, chanoine. Pour l'archevêque, — M. L. J. Casault, V. G., Ant. Parant, F. X. Deigo.

Pour l'évêque de Montréal, — Rev. Père Santoni, M. J. Bie, Labelle. Pour l'évêque de Carthage, — M. Angus McDonald, V. G., M. Oliver Kelly.

Pour l'évêque de Saint-Hyacinthe, — MM. F. X. Demers, V. G., J. S. Raymond, V. G.

Pour l'évêque de Bytown, — Rev. Père Aubert, V. G., M. P. H. Herkin. Pour l'évêque de Toronto, — MM. Ed. Gordon, V. G., Cl. Ternet.

Pour l'évêque des Trois-Rivières, — MM. F. G. Loranger, V. G., Chs. Harper. Pour l'évêque de Ticonderoga, — Rev. Père Schneider, M. G. H. Bessner.

Pour l'évêque de Cydonia, — M. Villeneuve, Rev. Père Martin. Secrétaire du Concile, — MM. C. F. Caueau, V. G., J. O. Paré, chanoine.

Maitres des cérémonies, — MM. E. C. H. Langevin, J. R. L. Hamelin. Chantre, — M. le curé de Québec.

FEUILLETON DU JOURNAL DE QUÉBEC DU 30 MAI, 1854.

L'ÉGLISE DE FRANCE

A LA FIN DU XVIIIÈME SIÈCLE.

Dans les papiers laissés en mourant par Mgr. Gabriel Brûlé, évêque de Vincennes, nous trouvons quelques lettres intéressantes sur les persécutions dont furent victimes, au commencement de la révolution, les prêtres qui ne voulurent pas prêter le serment schismatique, exigé par la constitution civile du clergé. Mais avant de les publier, il n'est pas hors de propos d'exposer quels sont les changements qu'a subis la hiérarchie de l'Église de France depuis soixante et quelques années. En 1789, la France comprenait 136 diocèses, et 44,000 paroisses; elle comptait de 5 à 6,000 monastères d'hommes et un nombre aussi considérable de couvents de femmes. La piété des générations successives avait doté la religion de propriétés territoriales

d'une grande valeur; bien qu'un premier coup eût été porté à l'église par la suppression violente et inique des Jésuites sous Louis XV, l'éducation publique demeurait en grande partie entre les mains de corps religieux. Le clergé, tant régulier que séculier, observait l'unité de discipline et de foi, en communion sincère avec Rome. Une faction minime de jansénistes conspirait seule dans l'ombre, et si de grands scandales venaient affliger le chrétien, il trouvait à s'édifier dans le spectacle d'une grande masse de sublimes vertus.

En 1790, le bel édifice religieux était renversé et les utopistes de l'Assemblée Nationale constituèrent la France en état de schisme déclaré. L'ancien clergé était déposé, incarcéré, déporté, mis à mort, s'il refusait de prêter serment à la constitution civile du clergé. Les ordres monastiques étaient supprimés, les propriétés de l'église confisquées. L'éducation séculaire était donnée en proie aux sectes philosophiques, et le nombre des évêques réduit à 53, par la destruction de 53 sièges épiscopaux; et cela par la suprême autorité de l'Assemblée Nationale sans s'être mis en aucune façon en communication avec Rome sur ces attentats préparés contre la religion. La constitution civile du clergé, votée le 12 juillet 1790, était un assemblage nombreux d'hérésies et d'impies. Pour la juger, il suffira de rappeler que la nomination des évêques et des curés était le résultat de l'élection, et que le corps électoral, chargé de cette grave mission, comprenait tous les citoyens, en sorte que les plus mauvais citoyens, aussi bien que les protestants, les juifs et les athées, étaient appelés à donner leurs voix pour choisir des évêques. Le seul acte religieux

qu'on exigeait des électeurs, c'était d'assister à la messe paroissiale avant de procéder au vote, sans doute afin d'appeler les lumières du St. Esprit sur ces ridicules conclusions. L'évêque élu devait se présenter à son métropolitain pour avoir la confirmation de son élection, et le seul serment qu'on pouvait exiger de lui, comme évêque, était qu'il faisait profession de la religion catholique, apostolique et romaine. Il était défendu au nouvel évêque de s'adresser au Pape pour la confirmation; mais il devait lui écrire comme au chef visible de l'Église universelle, en témoignage de foi et de communion qu'il désirait entretenir avec lui; c'est-à-dire qu'il devait lui écrire pour lui marquer qu'il n'avait pas besoin de l'institution du Pape pour être évêque. Cette œuvre d'inniquité était sortie du cerveau des jansénistes, membres de l'assemblée qui les avait formés en comité ecclésiastique; et ces sectaires se vengeaient ainsi, en détruisant pour un temps l'Église de France, des condamnations dont le Saint-Siège les avait écartés depuis cent ans. On vit alors le clergé de France se diviser en deux camps; ceux qui prêtaient serment à la constitution civile, et ceux qui refusaient ce serment, les jureurs et les non-jureurs; les premiers peu nombreux, aveuglés par leurs mauvais passions; le second camp prenait l'élite du sacerdoce; et c'est parmi ces derniers que se classe M. de Chateaugiron dont nous allons publier les lettres.

En 1795, le gouvernement républicain, qui avait jusque là soutenu l'église constitutionnelle, cessa de lui accorder son appui, et les prêtres jureurs ne sont plus payés par le trésor. La France est abandonnée au culte philosophique des Théophilanthropes ou de la déesse Raison; et

sur le calendrier, les noms des légendes remplacent ceux des saints. Les prêtres schismatiques jettent enfin le masque; ils se marient ou abandonnent leurs cures. Après l'époque des supplices et des massacres pour le clergé fidèle lui-même, commencent de tolérance. On modifie la formule du serment exigé des ministres du culte, et on ne leur demande plus que de jurer « haine à la royauté et fidélité à la constitution républicaine. » Ce serment n'engageant nullement envers la constitution civile condamnée par Pie VI, une minorité de prêtres consent à le prêter; et le clergé se trouve alors divisé en trois classes: les jureurs, les non-jureurs conformistes et les non-jureurs non-conformistes. Les premiers seuls ont été formellement condamnés par Rome comme schismatiques.

En 1801, après les vicissitudes de toutes sortes et des formes diverses de soumission à la république, le premier consul signe avec Pie VII un concordat qui rétablit en France le culte catholique. 50 évêques sont fondés, et le clergé reçoit une subvention annuelle du trésor public, ou compensation des propriétés ecclésiastiques qui sont laissées aux mains des acquéreurs. Mais quoique plus de soixante ans se soient écoulés depuis la spoliation de l'église en France, les propriétés qui appartenaient autrefois à l'église n'ont pas la même valeur que les autres, parce qu'un grand nombre de personnes se seraient scrupule de les acheter, et dans la catholique Bretagne, un fils d'acquéreur est encore montré du doigt avec mépris par les populations des campagnes. Le Saint-Siège demande à tous les anciens évêques leur démission, afin d'instituer à nouveau en 1801 les nouveaux dignitaires de l'é-

glise. La plupart se rendent aux désirs de Pie VII et se sacrifient courageusement pour rendre le repos à l'église. Mais quelques-uns refusent leur adhésion au concordat de 1801, et ils forment ce qu'on a appelé la petite église.

Le rétablissement de la religion en France est un des plus grands titres de gloire de Napoléon. Mais bientôt arrive au faite du pouvoir, l'empereur veut que l'église elle-même se plie à ses volontés, et il ne cache pas son dessein de se faire le Henri VIII de la France. Les Etats-Pontificaux sont annexés à la France, le Pape est incarcéré et traité successivement comme un malfaiteur, de Rome à Savone et de Savone à Fontainebleau. Un concile impérial se réunit à Paris en 1811, et des prélats couronnés ne craignent pas de discuter la question de se passer du Pape pour l'institution des évêques. Le décret du 5 août porte que « si le Pape ne donne pas aux évêques nommés l'institution canonique dans les six mois qui suivront leur nomination par l'empereur, cette institution sera conférée par le métropolitain. » Une commission de 8 évêques se rend à Savone pour obtenir du Pape la confirmation de ce décret, et Pie VII, trompé par le cardinal Roverella, affaibli par la maladie et la persécution, se laisse arracher une signature. Mais bientôt il retracte solennellement cette concession à Fontainebleau, le 24 mars 1813. L'empereur est puni de ses attentats contre la liberté de l'église: les décrets de la omplagne de Rastatt lui montrent ce qu'est la force d'une église montante; et en 1814, le Pape rendu à la liberté, va reprendre possession du patrimoine de St. Pierre. Mais la restauration de la monarchie légitime en France n'y marque pas cepen-

dant la fin des vicissitudes de l'église. Louis XVIII considérant que le concordat de 1801 portait atteinte à ses droits, veut rétablir les évêchés comme ils étaient sous l'ancien régime, dans un but beaucoup plus politique que religieux; et il négocie avec le Saint-Siège pour replacer l'église de France sur ses anciennes bases. Un concordat est signé à Rome dans ce sens, le 25 août 1816; mais il ne fut jamais exécuté, les évêques de la petite église voulant exiger que les évêques du concordat de 1801 donnassent leur démission, avant de consentir eux-mêmes à donner la leur. Le 11 juin 1817, un nouveau concordat est signé qui rétablit celui de Léon X et de François Ier; le concordat de 1801 cesse d'avoir son effet et les articles organiques sont abrogés. Au lieu de 60 évêchés, le Pape en érige 92, et il institue à la fois trente-et-un évêques. Mais le gouvernement ayant voulu soumettre aux chambres l'approbation de ce concordat, une opposition formidable s'éleva de toutes parts. On négocia de nouvelles à Rome; et enfin en 1819, sur les supplications des évêques, Pie VII renvoya provisoirement aux maux des églises de France en autorisant les prélats anciens et nouveaux à prendre ou à reprendre temporairement le gouvernement de leurs diocèses, mais dans le circonscripton de 1801 et en attendant un régal définitif. Ce règlement n'est fait en 1822 par la bulle Paterna caritas qui fixe le nombre des évêchés à 80, distribués sous 14 métropoles. Tel est encore aujourd'hui l'état de la France ecclésiastique territoriale, si ce n'est qu'en 1846, Cambrai a été rétabli en archevêché en souvenir de Fénélon. Les colonies ont aussi, depuis peu d'années, reçu le bienfait d'une organisation épiscopale, et des évêques ont été ap-

MEMBRES DES CONGRÉGATIONS DU CONCILE.
Congrégation des Dilecti.
Président, Mgr. Laroque; MM. McDonald, Schneider, Villeneuve et Kelly.

Le Canadien n'interprète pas correctement les paroles suivantes du True Witness:
" Il (le catholique) peut être subordonné à donner aucune opinion sur le sujet si on ne la lui demande pas, mais lorsqu'il est appelé à prononcer son jugement, lorsqu'il est forcé d'enregistrer son vote, il ne lui reste plus de choix à faire; il doit dire, le mariage est toujours indissoluble, et le divorce immoral tous les jours dans toutes les circonstances."

Le correspondant du Canadien, pris en flagrant délit d'ignorance, croit se tirer d'affaire en criant que j'en m'emporte et que j'ai lu ai parlé le langage d'un forçat (sic).
Une telle assertion justifie ce que j'ai dit de l'effronterie de ce correspondant.

Le divorce.
Le correspondant du Canadien, pris en flagrant délit d'ignorance, croit se tirer d'affaire en criant que j'en m'emporte et que j'ai lu ai parlé le langage d'un forçat (sic).
Une telle assertion justifie ce que j'ai dit de l'effronterie de ce correspondant.

Le correspondant du Canadien, pris en flagrant délit d'ignorance, croit se tirer d'affaire en criant que j'en m'emporte et que j'ai lu ai parlé le langage d'un forçat (sic).
Une telle assertion justifie ce que j'ai dit de l'effronterie de ce correspondant.

Le correspondant du Canadien, pris en flagrant délit d'ignorance, croit se tirer d'affaire en criant que j'en m'emporte et que j'ai lu ai parlé le langage d'un forçat (sic).
Une telle assertion justifie ce que j'ai dit de l'effronterie de ce correspondant.

Nicolet et les coureurs de bois.
At rédacteur du Journal de Québec.

Le correspondant du Canadien, pris en flagrant délit d'ignorance, croit se tirer d'affaire en criant que j'en m'emporte et que j'ai lu ai parlé le langage d'un forçat (sic).
Une telle assertion justifie ce que j'ai dit de l'effronterie de ce correspondant.

Le correspondant du Canadien, pris en flagrant délit d'ignorance, croit se tirer d'affaire en criant que j'en m'emporte et que j'ai lu ai parlé le langage d'un forçat (sic).
Une telle assertion justifie ce que j'ai dit de l'effronterie de ce correspondant.

Le correspondant du Canadien, pris en flagrant délit d'ignorance, croit se tirer d'affaire en criant que j'en m'emporte et que j'ai lu ai parlé le langage d'un forçat (sic).
Une telle assertion justifie ce que j'ai dit de l'effronterie de ce correspondant.

Le correspondant du Canadien, pris en flagrant délit d'ignorance, croit se tirer d'affaire en criant que j'en m'emporte et que j'ai lu ai parlé le langage d'un forçat (sic).
Une telle assertion justifie ce que j'ai dit de l'effronterie de ce correspondant.

Le correspondant du Canadien, pris en flagrant délit d'ignorance, croit se tirer d'affaire en criant que j'en m'emporte et que j'ai lu ai parlé le langage d'un forçat (sic).
Une telle assertion justifie ce que j'ai dit de l'effronterie de ce correspondant.

Le correspondant du Canadien, pris en flagrant délit d'ignorance, croit se tirer d'affaire en criant que j'en m'emporte et que j'ai lu ai parlé le langage d'un forçat (sic).
Une telle assertion justifie ce que j'ai dit de l'effronterie de ce correspondant.

Le correspondant du Canadien, pris en flagrant délit d'ignorance, croit se tirer d'affaire en criant que j'en m'emporte et que j'ai lu ai parlé le langage d'un forçat (sic).
Une telle assertion justifie ce que j'ai dit de l'effronterie de ce correspondant.

Le correspondant du Canadien, pris en flagrant délit d'ignorance, croit se tirer d'affaire en criant que j'en m'emporte et que j'ai lu ai parlé le langage d'un forçat (sic).
Une telle assertion justifie ce que j'ai dit de l'effronterie de ce correspondant.

Mgr l'évêque de Montréal dans celle de St. Jean.
Nous publions aujourd'hui le programme des honneurs qu'on va faire aux restes des braves de 1760. On y verra que nulle démonstration n'aura été aussi brillante dans les fastes du Canada.

Lord Elgin a nommé pour successeur à l'honorable colonel Bruce, pour son secrétaire privé, M. Lawrence Oliphant, le voyageur d'Orient et l'auteur des Rives Russes de la Mer Noire.

Une dépêche télégraphique de Boston, transmise le 27, nous apprend qu'il y eut le soir du jour précédent, une grande réunion à Faneuil Hall, à propos de l'arrestation d'un esclave fugitif. L'objet de cette réunion était d'aviser aux moyens de libérer l'esclave. La discussion ne fut pas de longue durée. A l'instant l'émotion se rua sur le palais de justice, en force la porte du côté ouest, et comme elle éprouvait un peu de résistance, elle déclara plusieurs coups d'armes à feu, dont une est fatale à l'un des députés marshalls, James Bachelor, qui mourut presque aussitôt. Les cloches de la ville sonnèrent, la police eut sur pied, les troupes sortirent, et l'on eut enfin à rétablir le calme tard dans la nuit.

Le lendemain la foule entoure le palais de justice où se poursuit une enquête sur cette scène malheureuse, et l'excitation va croissant à mesure que les arrestations ont lieu.

M. le rédacteur,
Ce qui me surprend et m'afflige, c'est que pour être bon catholique, dans la pensée de certains catholiques, c'est qu'il faut être protestant.

Le correspondant au... qui, de canadien, s'est ainsi transformé, m'accuse maintenant de le travestir; mais le fait est que le Canadien a prêché et laisse prêcher dans ses colonnes toutes les doctrines en morale et en religion comme en politique, suivant le cas. Toute son existence est composée d'expédients; on y chercherait en vain une règle d'action.

Quant aux... elles sont tellement terribles, qu'elles ne valent réellement pas les frais d'une observation. Ce correspondant lumineux ne nous a pas encore dit pourquoi il se répendait à lui-même, vendredi de la semaine dernière. Son ignorance de toutes les choses est d'une profondeur incroyable, et cependant il a révé une fois que XXX se mariait avec lui. Il en a écrit sur la constitution et sur la loi assez pour ôter l'appétit à l'estomac le plus robuste, et sur les lois de la morale donc!

Mais voici une phrase nouvelle, et une nouvelle preuve de son ignorance, cette fois, de la théologie et de la doctrine de l'église dont il se dit membre. Mais pourquoi tant de bruit au sujet du divorce des mariages protestants? L'église catholique ne rejette-t-elle pas ces mariages comme nuls? Or s'ils sont nuls, quelle objection y aurait-il à ce que le parlement de la province en déclarât la nullité?

Qu'en savant correspondant a-t-il pris que l'église catholique rejette comme nuls les mariages protestants?
Quand il voit la tempesté venir, il dit qu'il est opposé au divorce et pour l'indissolubilité du mariage; mais parce que je condamne l'article du code de Napoléon, qui permet le divorce, il m'a fait un crime d'oser blâmer "le plus grand politique du monde!"

C'est assez pour ce correspondant.
Un curé de campagne se fâche des observations d'un prêtre, en les trouvant personnelles et injurieuses, et veut conséquemment qu'elles viennent d'un laïque. Comme chaque a bien sa manière d'apprécier! Le correspondant... lui, a trouve que c'était un prêtre à cause de sa modération, tandis qu'il m'a trouvé, moi, peu catholique par sa violence. Que conclure de là? C'est que le correspondant... était mieux placé que le curé de campagne pour juger ce qui regardait ce dernier, et que le curé de campagne donnerait peut-être une opinion plus saine sur les écrits de...

Le curé de campagne cependant, aurait dû voir que le prêtre lui faisait précisément ce qu'il venait de faire à son confrère, dont la plume éloquentte jette tant de lustre sur le clergé du Canada; au lieu de dire simplement qu'il ne partageait pas l'opinion de son confrère, ce qu'il appelle sa thèse, mais ce qu'il n'a même pas fait, il persille les phrases de celui qu'il assure d'être un prêtre. Mais en défiant ses injustes remarques, il commet des fautes graves de logique et il n'aurait pas dû se fâcher de ce pur pari refertur. Du reste, le

curé de campagne que je connais, et que je connais pour très respectable, est habituellement si isolé de ses confrères en toutes les matières qui sont laissées à la disposition d'un prêtre, que tant que le clergé est avec vous.

Marche de la Procession.
EN TÊTE.
Un maréchal.
Une escouade de 6 sapeurs, marchant de front.
Un corps d'artilleurs.

Le Commissaire-Ordonnateur avec quatre aides à cheval.
18 porteurs des
Le Char funéraire tiré par six chevaux.
Esquorte de 4 drapeaux de la milice canadienne.

L'honorable Président de la Société, accompagné des présidents des autres Sociétés St. Jean-Baptiste.
Les Officiers de la Garnison.
La Bannière principale avec 4 lanciers.
L'honorable Président-Adjoint, accompagné par MM le Trésorier-Général et le Secrétaire-Archiviste.

Les autres officiers généraux de la Société.
Le Comité de Régie.
Les Présidents et vice-présidents.
Les officiers généraux de la Société, sortis d'office.
Les diverses députations des sociétés St. Jean-Baptiste du Canada.

Le Bannière de la Section St. Jean, avec lanciers.
La section St. Jean, précédée des vice-présidents et des officiers de la section, avec un drapeau de la milice canadienne et lanciers au milieu de la section.

Amateurs Saint-Jean, sous la direction de M. STANISLAS DRAPEAU, qui s'est adjoint pour la circonstance le concours d'un grand nombre d'amateurs, qui formeront un Chœur d'environ 150 personnes, exercés par M. ERNEST GAGNON, organisateur de l'Eglise St. Jean, qui touchera l'orgue, assisté d'un nombreux orchestre sous la direction de M. ANT. BELLEAU, professeur de musique.

Adopté, PH. J. JOLICOEUR, Secrétaire-Arch.
OL. ROBITAILLE, Commissaire-Ordonnateur.
Quebec, 28 mai 1854.

Dépêches télégraphiques.
Trois-Rivières, 30 mai.
Beau temps; vent léger du nord.
Montréal, 30 mai.
Même temps.
Islet, 30 mai.
Temps clair et superbe. Environ 20 bâtiments pour Québec, sont passés ce matin.
Rivière du Loup, 30 mai.
6 bâtiments pour Québec, sont passés depuis 6h. la nuit dernière.

Nous devons des remerciements à M. T. Hardy, libraire de cette ville, pour l'envoi de journaux de Paris qu'il nous a fait.

M. J. B. Martel de la maison Turcotte et Martel, vient d'arriver d'Europe où il était allé faire des achats considérables en épicerie, vins, etc.

Cette maison nouvelle dont les membres sont avantageusement connus du public de Québec, est pleine d'avenir.

Nous nous réjouissons surtout de voir nos compatriotes se livrer à cette branche de commerce, entièrement négligée par eux jusqu'ici.

Après l'accident déplorable qu'a enlevé un de nos citoyens et l'un des marchands les plus entreprenants et les plus heureux de Québec, M. Fabien Bois, trois de ses frères se sont réunis en société sous le nom de "Bois et Frères," continuant les affaires de leur frère décédé.

C'est, dans cette continuation, le même esprit de liberté qui a toujours été le mobile d'actions de la maison Bois, et conséquemment peut-on douter du succès de "Bois et Frères?"

Nous croyons devoir appeler l'attention à nos lecteurs sur la vente de peintures à l'huile qui doit se faire jeudi, à l'Hôtel-de-Ville.

ARRIVAGES.
25 mai.
Steamer Wilmington, via Halifax.
Barque Port Glasgow Poole, lest.
— Pearl, Carthagène, lest.

Navire Ocean Queen, Bristol, cargaison générale, 27 passagers.
— Dauntless, Hull, à ordre, fer.
— Chieftain, Londres, lest.

Barque William, Londres, lest.
— Grays, Newcastle, cargaison générale.
— Sophia, Milford, à ordre, lest.

Barque Justina, Shields, charbon.
— Thomas, Hull, cargaison générale.
— William, Harrington, à ordre, charbon.

Navire Mary Caroline.
— Josay, Limerick, 315 passagers.
— Equator, Newcastle, charbon et briques à feu, 15 passagers de chambre.

— India, Newport, barres de fer, etc., 397 passagers.
— Ion, Hambourg, lest, 390 passagers.
— Lady Peel, Plymouth, 311 passagers.
— May Flower, Glasgow, à ordre, fer, 242 passagers.

Barque Fergus, Burstall, cargaison générale, 171 passagers.
— Abigail, Plymouth, lest, 264 passagers.
— Washington, Hambourg, 268 passagers.

— Bosphorus, Brest, lest.
— Rhœta Sylvia, New York, à ordre, lest.
Navire Patience, Ardrossan, à ordre, fer et charbon.

— Hoppet, Cornua, à ordre, lest.
Barque Undaunted, Aberdeen, charbon.
— Alexander, Liverpool, cargaison générale.

— Acadia, Glasgow, cargaison générale.
— Hampton, Grangemouth, fer et charbon.
— Chieftain, Londres, charbon.

— Solid, Newcastle, à ordre, charbon.
— Adeline, Liverpool, à ordre, charbon.
— Earl Powis, Antvers, cargaison générale.

— Wolville, Ardrossan, fer et charbon.
— Aloyne, Lancastr, charbon.
— Brick Baracenia, Oporto, sel, etc.

— Gratitude, Shields, charbon.
Barque Rose, Plymouth, lest, et passagers.
— Try Again, Cork, lest, 129 passagers.

— Panama, Liverpool, à ordre, sel, 27 passagers.
— Berbee, Aberdeen, lest, 126 passagers.
— Closina, Limerick, à ordre, sel, 167 passagers.

— Evergreen, Newport, à ordre, fer.
— Sir Henry Pottinger, Bristol, cargaison générale, 23 passagers.
Navire Win Vail, Liverpool.

— Oriental, Plymouth, lest, 358 passagers.
— Oregon, Liverpool, lest, 488 passagers.
— Brick Egrege, Limerick, lest, 122 passagers.

— Ann, Miller, Troon, charbon, 15 passagers du Wincheater, vaisseau naufragé.
— Robert Burns, Carlisle, charbon, 148 passagers.

Barque Sussex, Dundee, cargaison générale, 11 passagers.
— Erin-go-bragh, Glasgow, charbon, fer, etc.

— Agnes, Shields, charbon.
— Revival, Hull, Liverpool, cargaison générale, 1 passager de chambre.

— Statesman, Boston, à ordre, lest.
— Rolla, Hartlepool, à ordre, charbon.
— Glencairn, Hayle, lest.

— Mary Sharp, Cardiff, à ordre, fer à rails.
— Richibucto, Aberdeen, lest.
— Economist, Cardiff, à ordre, charbon.

— Brick Mecca, Cardiff, à ordre, fer à rails.
— Spring Flower, Radston, lest.
— Barossa, Leith, cargaison générale.

— Planet, Sunderland, charbon.
— Sevo, Newcastle, charbon.
— Eagle, Newport, fer à rails.

— Ann Mills, Sunderland, charbon.
— Norma, Newcastle, cargaison générale, 1 passager.
— Amy Ann, —, cargaison générale.

— Azoff, Antvers, cargaison générale.
Navire Avon, Beaumaris, à ordre, lest.
Barque Lunan, Leith, cargaison générale, 11 passagers.

— Brick Robert, Sunderland, à ordre, charbon.
— Albion, Newcastle, à ordre, briques, etc.

— England's Queen, Shields, compagnie du Gaz, charbon.
— Janet, Ridd, Leith, à ordre, charbon et fonte, 1 passager.

— Reliance, Liverpool, charbon et passagers.
Barque Maria, Cardiff, à ordre, charbon.
— Quebec, Liverpool, charbon.

— Melissa, Leith, à ordre, fer à rails.
— Derwent, Worthington, à ordre, charbon.
— British Empire, Liverpool, cargaison générale.

— Brick Janet, Leith, à ordre, charbon et fonte.
Golette Mary, Cardiff, charbon.
Brigantin Grace Darling, St. Jean de Terre-Neuve, sucre et harengs.

Barque Home, Glasgow, cargaison générale, 17 passagers.
— Ava, Lunenburg, Tralee, à ordre, lest, 250 passagers.

— Osiris, Londres, à ordre, cargaison générale, pour Montréal, 27 passagers.
Barque Dykes, Maryport, charbon, 15 passagers du vaisseau naufragé Helen Thompson.

Navire Senator, Liverpool, cargaison générale.
— William Dawson, Alloa, charbon.
— Alabama, Liverpool, cargaison générale.

— Lady Hobart, Liverpool, à ordre, lest, 438 passagers.
— Leicester, Glasgow, cargaison générale.

— Jane Black, Limerick, lest, 383 passagers.
Barque Messenger, Glasgow, cargaison générale.
— Helen, Montrose, lest, 182 passagers.

— Empress, Stromness, lest, 152 passagers.
— Emma, Ballasegus, Hambourg, cargaison générale.

— Brothers, Murphy, Wuxford, lest, 147 passagers.
— Henry Porcher, Shields, charbon.

— Brick Vesper, Newcastle, 152 passagers.
— Emma Zoller, Teignmuth, 9 passagers.
— Wilkinson, Whitehaven, charbon.

Sommaire des annonces nouvelles.
Grande Exposition Provinciale.
Dames-Jeanes—John Anderson et Cie.

Sel, etc.—Mason, Huot et Cie.
Hôtel-de-Ville—Jos. Hamel.
Beurre de qualité supérieure—A. J. Maxham.

Domestique demandé.
Fromage anglais, etc.—W. Lecheminant.
Déménagement—C. J. Arduin.

Bijouterie nouvelle, etc.—Idem.
Maison à vendre—Arch. Campbell.
Blanc de sèrse, etc.—W. S. Henderson.

Aux consignataires de la barque Berival—Chs. E. Levey & Cie.
Officier de Santé—F. E. Gaudry.

Tabatière perdue.
Pileuses de Fougère de Dr McLane—Musson & Cie.
et Joseph Bowles.

Baume de cerisier sauvage du Dr McLane—Idem.
Thés, cassonade, etc.—F. H. Hall.
Chapeaux—F. Laroche.

Coton etc.—Idem.
Sucre brillant—A. J. Maxham.
Peintures de prix—Idem.
Chapeaux—J. et E. Morgan.

PILULES D'HOLLOWAY
Cure extraordinaire et prompte d'Érysipèle à la jambe après l'emploi inutile de tous les remèdes.

Lettre de madame Elizabeth Yeates, du bureau de la poste, Alwich Road, près de Bogoor, Sussex, en date du 12 janvier 1853.

Voilà M. Toullier et ses camarades furieux. Vous voulez périr, et bien vous périr. Je le radoucis et enfin me charge de faire l'état de l'âge, des noms de chacun de nous, des raisons d'infirmités qui paraissent devoir l'excuser, de la somme qui lui était assignée en traitement, de ce qui lui était encore dû. Nous étions près de trois cents; cet état sur six colonnes étoit un travail immense et il le fallait pour six heures du soir; j'eus le courage de l'entreprendre et le bonheur de l'exécuter, tant j'avois envie d'être utile à mes confrères et de me tirer des griffes de ces bêtes féroces.

A six heures du soir, vingt M. Roussei faire l'appel sur la liste que j'avais dressée et en examinant la colonne d'âge, disoit: Mr. un tel partira. Mr. un tel restera. Plus de distinction de fonctionnaires, plus de représentations; il eût ému d'une rage concentrée et ne doutoit rien. L'ordre fut donné pour se tenir prêt à charger les voitures à trois heures, pour partir à quatre. Il fut impossible de clore l'œil avec le tumulte qui se fit dans la maison par les sentinelles qu'on avait doublées et les préparatifs tumultueux que chacun faisoit. A deux heures, tout le monde étoit debout. Dès trois heures, Roussel criait par la maison et ne se contentoit plus. Non, je ne crois pas que toutes es poissards en furent réunies ensemble fussent capables d'imaginer les grossières horreurs que cet homme nous vomit. Mais rien ne peut égaler la brutalité avec laquelle il traita quelques uns de nous. Dom Costel, bénédictin, rompus de nous. Dom Costel, marcher le long de pavé glotté que de monter en une charrette qu'on n'avait même pas eu la précaution de garnir de paille; il le fit prendre par des gardes et jeter dans la charrette. En après nous avoir tenus dans la cour

jusqu'à six heures, s'avisa de vouloir nous faire fouiller, pour voir si nous n'avions point les Stes huiles, parce qu'un traître domestique avait dénoncé que M. le recteur de Plechelat avait été administré. Enfin nous partîmes sous la conduite du Sr. Richelot. Il est impossible de se peindre l'insolence, la brutalité perdue de ce petit drôle et de son adjoint Cintinyne. A une heure nous arrivâmes à après avoir essuyé les huées et les injures de la foule. On nous fit entrer dans l'église et nous y restâmes jusqu'à trois heures sans secours, sans vivres; alors, M. Richelot fit apporter un grand bacquet dans l'église pour faire ses besoins et nous dit d'un ton ironique: MM. vous avez faim et moi aussi, vous n'avez point mangé, ni moi non plus; l'épaveur nous a manqué de parole. Je puis vous procurer un demi bouffe, dont on va faire de la soupe. De la soupe et du bouffe un samedi à des prêtres et à des hommes morts de faim et de fatigue, et obligés de coucher sur le pavé, faute de sièges pour s'asseoir! On le refusa et tout ce qu'on put obtenir fut du cidre, du pain noir et des œufs durs.

(A continuer.)

Nous avons adressé depuis quelque temps des comptes à grand nombre de nos abonnés en dehors des limites de Québec; nous espérons que tous y répondront par une remise la plus prompte possible. Cette remise peut se faire par la poste.

pelés aux sièges d'Alger, de Fort-Royal (Martinique), de Basse-Terre (Guadeloupe), et de Saint-Denis (Bourbon).
L'exemple de la France est de nature à consoler les pays où des attentats se préparent contre l'église. Ils ne sauraient égarer ceux dont le clergé français a été accablé; et cependant après ces épreuves multiples, l'épiscopat de la France est plus dévoué au Saint-Siège et plus fermement attaché à l'unité catholique, qu'il ne l'a été à aucune époque de son histoire. Il a recouvré la liberté de se réunir en concile; il abandonne les liturgies particulières pour se rallier à la grande liturgie romaine; s'il est plus pauvre que ses prédécesseurs de l'ancien régime, il n'est pas moins charitable et moins saint.

(Au professeur HOLLOWAY.)

Monsieur, - J'ai souffert pendant longtemps d'une rude attaque d'éructations qui à la fin tomba dans ma jambe et rendit tout traitement médical. Je souffris horriblement et désespérais de jamais avoir de mieux durable lorsque l'on me conseilla de recourir à votre remède et à vos pilules. Je le fis aussitôt et le succès fut complet. Je suis guéri et je suis à présent d'une santé parfaite. Ce sera toujours avec une entière confiance que je parlerai de vos pilules. Je les ai recommandées à diverses personnes du voisinage atteintes de la maladie et qui s'en sont trouvés également satisfaits.

Je suis, monsieur, votre obligé et fidèle servante. (Signé) ELIZABETH YATES.

MARIÉS.

A la chapelle St. Louis, mercredi dernier, par M. le curé de Québec, Sieur Joseph Garneau, a Demoiselle Angèle Drolet, tous deux de cette ville.

Mardi dernier, Paul-Samuel Benoit, écuyer, notaire, à Dlle Rose-Delima Matte.

DÉCÈS.

Jeudi, le 25 mai, à l'âge de 41 ans et 5 mois, à la Haute-Ville, Dame Victoire Denis, épouse M. de Job Dégrais, marchand.

Ventes par Encan.

GRANDE VENTE AUX MAGASINS de C. E. LEVEY & Co. MERCREDI prochain, 31 courant, il sera offert à l'encan public les marchandises suivantes:

- 100 BOITES Thés fins
100 60 boucans Cassonade brillante
15 do
10 boucans Sucre blanc
20 boîtes Chandelles de blanc de balaine Belmont
10 caisses Vin d'Orpoto
10 do Eau-de-vie pale
50 paniers Bouteilles
5000 Cigarettes de la Havane, 1ère qualité
500 sacs Boucans à vin, à sile, à soda et à bière de gingembre
20 quinquas Liège
500 sacs Gros Sel de Liverpool
50 do do de fin
100 boîtes Vitres
100 do Fumane I C
100 Brai, Goudron, Résine, Cordage de Manille, etc., etc.

S'il n'en est pas passé de gré à gré: 100 tonneaux Sel de St. Ubes 30 chaudi, petit Charbon. La vente à DEUX heures. F. H. HALL, E. et C. 30 mai 1854.

PAR F. LAROCHE. Grande vente de Chapeaux. Il sera vendu à l'encan, MERCREDI prochain, 31 du courant, aux magasins du soussigné, rue Saut-au-Matélot:

- SANS RESERVE: E contenu de CENT CAISSES DE CHAPEAUX, consistant en: 300 douzaines des plus beaux et des derniers dessins, chapeaux de fourrure, de satia, et de soie, cadognés des meilleures fabriques de New-York. 200 douzaines Chapeaux de feuille de Livourne, de Panama et de paille. 20 douzaines Chapeaux de fantaisie pour enfants. La vente à DEUX heures P. M. F. LAROCHE, jr., E. et C. 30 mai 1854.

Sucre brillant de Porto Rico, Thés, Café, Tabac, Raisin, muscat, etc. Il sera vendu à l'encan VENDREDI prochain, 2 juin, sur le quai de Wellington, aux magasins de M. J. W. LEVY-CRAPP:

- 200 B 30 tonnes Mélasse de cassonade
350 caisses et demi-caisses Thés Twankay
67 do Hyson
42 do Souchong
50 sacs café de Lagayra,
25 tierçons do de la Caroline
120 boîtes Raisin muscat en grappe
200 demi-boîtes do
400 quarts de boîtes do
4 caisses Indigo
100 boîtes Tabac
15 tonnes Rhum de la Jamaïque
50,000 Cigarettes de diverses marques. La vente à DEUX heures précises. A. J. MAXHAM, E. & C. Québec, 30 mai 1854.

VENTE POUR LES ASSUREURS. Il sera vendu MERCREDI (demain) le 31 du courant, au magasin du soussigné, n° 11, rue Saint-Jean, pour le compte des assureurs et autres intéressés: UNE CAISSE CHAPEAUX, marquée

UNE CAISSE CHAPEAUX, marquée d'un "E" dérobé dans un état avarié d'a-q. 6 \$ 50 bord le "City of Hamilton". J. E. MORGAN. 30 mai 1854.

Vente au compte des assureurs. Sera vendue DEMAIN, mercredi, le 31 du courant, au magasin en gros de M. M. DORVILLE et FRASER, en arrière de leur magasin de détail:

D. x F. I BALLE Cotton gris et indien, débarqués dans un état avarié d'abord le CANADA, Shanks, maître, de Liverpool, pour le compte des assureurs et autres concernés. La vente à DEUX heures précises. F. LAROCHE, jr., E. & C. 30 mai 1854.

Vente de Peintures de prix. Par encan sera vendue JEUDI prochain le PREMIER de JUNE à l'Hôtel de Ville, rue St. Louis: UNE consignment de peintures à l'huile, consistant en copies des meilleurs maîtres, savoir:

Payasges, clairs de lune, métrique, cours avec détail, scènes maritimes, chasses, etc., etc. Pour plus de détails, voir le catalogue. Ces peintures méritent l'attention des amateurs et du public, tant par rapport à leur fini qu'à la richesse de leur encadrement. On pourra les voir le matin du jour de la vente. La vente à DEUX heures précises. J. MAXHAM, E. & C. Québec, 30 mai 1854.

CHAPEAUX. Par encan sera vendu aux magasins des soussignés, MERCREDI prochain, le TRENTÉ-ET-UN mai, la vente commençant à DEUX heures précises, sans réserve:

UN assortiment considérable de CHAPEAUX A LA KOSUTH, comprenant les Noirs à Fourrure, les Noirs Casimir Perle, les Noirs de Laune, les Noirs Panamas, les Livournes, les Plantures de Baltimore, les Jenny Lind, les Métropolitains, les Juliens, les Cuba, les Young America, les Artistes Aboni, les Magyares, les Hongrois. Pour les hommes, les jeunes gens et les enfants. Québec, 27 mai 1854. G. & H. GIBSONE.

Vente importante à l'encan DE DRAPS, Etc., qu'on vient de recevoir par l'Amérique, le Sarah Sands, et le Cleopatra, et autres bâtimens: MERCREDI le 31 du courant, on vendra aux magasins de W. S. HENDERSON, coin des rues St. Jean et St. Sacrement, le contenu de

40 C COLIS de MARCHANDISES SEVICHES, de réception récente, savoir: Draps supérieurs Doekins et Casimirs Casimirs de fantaisie et Tweeds Silicias Toiles cirées pour tables Chapeaux rustiques, Casquettes d'enfant, parapluies -ET- Un assortiment général de marchandises propres à la saison. La vente à DEUX heures précises. JOHN LEEMING, Encanteur. Québec, 27 mai 1854.

Annonces Nouvelles.

Bijouterie nouvelle, Montres d'or et d'argent, etc. Le soussigné vient de recevoir d'Angleterre, via Portland et le St. Laurent, un assortiment supérieur de Bijouterie, Montres d'or et d'argent, etc., qui n'est point surpassé en variété, en richesse et en fini.

ATTENDU: Une autre variété des articles ci-dessus, comprenant marchandises en argenterie et en papier-mâché, boîtes à toilette, etc., etc. C. J. ARDOUIN, 61, rue St. Jean.

N. B. - Afin de répondre à la demande croissante dans ses divers affaires, le soussigné s'est assuré des services de plusieurs ouvriers additionnels, d'une habileté supérieure. Québec, 30 mai 1854.

BEURRE de qualité supérieure, Mis en Tincte express pour le marché de Londres. 150 B ARILS BEURRE supérieur du Haut-Canada. A vendre par A. J. MAXHAM. 30 mai 1854.

On a besoin d'un jeune homme d'environ dix-huit ans comme domestique, qui s'entende à soigner un cheval. S'adresser à ce bureau. 20 mai 1854.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 30 mai 1854. Le soussigné informe le public qu'il a été nommé Officier de Santé par le Conseil-de-Ville, et qu'il a commencé à en remplir les fonctions.

Il va commencer ses visites par le quartier Champ-lain et visitera successivement les autres quartiers. Ceux qui auront quelque chose à lui communiquer voudront bien leur adresser à l'Hôtel-de-Ville. F. E. GAUDRY, Officier de Santé.

PERDUE, SUR le marché de la Haute-Ville, une TABATIERE d'ARGENT, portant le nom de madame EVAN-FURAL gravé sur le couvercle. Quiconque en donnera connaissance à ce bureau sera convenablement récompensé. -30 mai 1854

GRANDE EXPOSITION PROVINCIALE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE. Aux divers Employants, Maîtres Artisans et autres dans le Bas-Canada. Le Comité Industriel de l'Exposition Provinciale qui doit se tenir à Québec en septembre prochain, désireux de rendre la Liste de Prix à être décernés dans cette section aussi étendue et aussi propre à avancer les intérêts industriels du pays que possible, sera bien aise de recevoir toute suggestion dont vous voudriez le favoriser, plus spécialement à l'égard de tous articles ou objets particuliers pour lesquels, dans votre opinion, il serait désirable d'offrir des prix. Le Comité suggère que lorsque des machines, nouvelles ou perfectionnées, des ustensiles, des outils ou des matériaux seront considérés comme désirables pour l'usage ou l'avantage d'une branche d'industrie ou d'un art particulier, il pourrait être avantageux aux maîtres artisans ou aux employants, dans telle branche, de se consulter ensemble et de préparer une liste de tels articles dont le besoin leur paraîtra le plus urgent; puis de former entre eux et d'offrir au concours, par l'intermédiaire de ce Comité, tels prix en argent, etc., qui leur paraîtraient devoir produire le résultat désiré.

Toutes communications sur ce sujet devraient être adressées au Secrétaire et envoyées d'ici au 15 juin prochain, au plus tard. W. ANTHROUS HOLWELL, Président du Comité Industriel de l'Exposition Prov. Agr. et Ind. J. R. ECKART, Secrétaire. Québec, 30 mai 1854.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 30 mai 1854. AUCUN corps public ou association qui désire former partie de la procession qui devra aller recevoir Son Excellence le gouverneur-général, lord Egin au débarcadere et le conduire de là à l'hôtel du gouvernement, sont priés d'en donner avis sans délai au soussigné, à son bureau, afin qu'il leur soit assigné une place dans le programme. JOS. HAMEL, Grand Maréchal. Québec, 30 mai 1854.

A VENDRE: Les articles suivants se débarquant du Bullfinch, du Canada, du Forçus, et autres: 50 QUINQUAS blancs de crème broyé n° 1. 30 idem gélatine de Londres. 60 douz. pelles d'acier fondu. 75 barils coute de rose, de 6 à 24 lbs. 35 idem Fiches avec têtes en diamant, de 4 à 9 pouces. 40 douz. Pelles de mixeur. 40 barils Mastie. W. S. HENDERSON. Québec, 30 mai 1854.

LES consignataires de la barque REVIVAL, de Liverpool, voudront bien faire leurs entrées en douane. Le bâtiment est en déchargement au quai de Levey. CHAS. E. LEVEY & Co., Consignataires. 30 mai 1854.

REÇU A L'INSTANT, au numéro 19, rue de la Fabrique: FROMAGE ANGLAIS, de la marque des armes de la reine, et de Cheddar. PORTER de Londres, en pintes et chopines. -AUSSI- Marmelade écossaise, oranges et citrons. W. LECHMINANT. Québec, 30 mai 1854.

DEMENAGEMENT. C. J. ARDOUIN a transporté sa boutique et ses ateliers à la maison qu'il occupait ci-devant M. S. LEVI, rue St. Jean. 30 mai 1854.

A VENDRE. LA maison ci-devant occupée par le Dr. G. I. M. DOUGLASS, vis-à-vis le jardin du gouverneur, possession donnée immédiatement. Termes faciles: les trois quarts du prix de vente pourront rester hypothéqués sur la propriété. Cette propriété est aussi à être affermée pour d'ici au premier mai prochain. Pour les détails, s'adresser à ARCH. CAMPBELL, Notaire. Québec, 30 mai 1854.

DAMES-JEANNES. ON vient de recevoir par le "Washington," de Hambourg, un choix de toutes grandeurs. JOHN ANDERSON et Cie. rue St. Pierre. 30 mai 1854.

En débarquement du Bullfinch: SÈVE d'Espoon, Colleferte, Alam, Soufre, Indigo, Huile de Castor, Amandes, Clous de giroflas, Anis, Gingembre, Figue, Vin de Port et de Xéras, Savon de Windoor, Chandelles de Belmont, Cire blanche, etc., etc. A vendre par MASSON, HUOT & Co. Québec, 30 mai 1854.

Maison Turcotte-Martel. LA maison TURCOTTE et MARTEL reçoit maintenant par le "Bullfinch" de Londres, et attend par le Favourite, le Springfield de Liverpool, le Ringdove de Bordeaux, le Haritan de New-York, de des articles d'Épicerie choisis par les associés sur-mêmes sur les marchés Anglais, Français et Américains.

Messieurs les marchands de la Campagne sont respectueusement informés que les soussignés ont loué les vastes hangars connus sous le nom de Hangars de M. BRYAN, rue St. Paul, et qu'ils y auront constamment en main des effets de première qualité, en gros et en détail. Leur magasin de détail se trouve sur la rue de la Couronne, en face de la rue des Fossés. TURCOTTE et MARTEL. Québec, 27 mai 1854.

Annonces Nouvelles.

INSTITUT CANADIEN. Il y aura une assemblée générale des MEMBRES de l'Institut Canadien LUNDI le 12 juin, à SEPT heures, dans la Salle de l'Institut. On y fera l'élection d'un nouveau vice-président; et on s'y occupera de quelques changements à faire dans les Règlements, ainsi que de plusieurs autres choses importantes. Par ordre, R. J. Z. LEBLANC, Sec.-Arch. I. C. Québec, 13 mai 1854.

1854. 1854. Arrangements du Printemps. "National Express Co." (Ci-devant Pullen, Virgil et Cie.) AYANT complété les arrangements du printemps à avec les différents lignes de chemins de fer et vapeurs, est prêt à effectuer le transport d'ARGENT, BILLETS DE BANQUE, PAQUETS PRÉCIEUX et MARCHANDISES, à des prix réduits, de New-York, Boston, Albany, Troy, Whitehall, Burlington, Rouse's Point, Montréal, Trois-Rivières et Québec, et les places intermédiaires, et de Québec aux places susmentionnées.

Cette compagnie est en rapport avec "l'American Express Co.," "Cherry, Rice & Co.," "Canada West Express," de Montréal à London, Canada-Ouest. Ces arrangements favorables auront lieu pour les passagers ayant des grandes quantités de fret à transporter. Collecteurs de deniers effectués dans toutes les parties des États-Unis, avec la plus grande célérité. Bons et obligations transférés avec sûreté et vitesse. Les expéditions ont lieu tous les jours du bureau, QUAI SAINT-ANDRÉ, à 4 h. 30, après midi. Chaque expédition est au soin d'un courrier spécial. Bureaux principaux: 74, Br. Cadway, New-York 11 et 12, Exchange, Albany; 221, River Street Troy; 3, Place d'Armes, Montréal. DANIEL MCGIE, AGENT, Quai St. André. 18 mai 1854.

En débarquement du Bullfinch: 100 B ARILS de Noir à Souffres, des manufactures de Day & Martin et de Russell. Huile de Castor, Gingembre de la Jamaïque, Gingembre Africain, moutarde, etc., etc. TURCOTTE et MARTEL. Québec, 27 mai 1854.

Attendu de jour en jour par le Haritan: 50 BOUCAUTS de Sucre Muscovado. TURCOTTE et MARTEL. Québec, 27 mai 1854.

Attendu par le Favorite de Liverpool: 1500 BOITES de Savon, de Steele & Son, de Casey et de Jonathan Atkinson. 16 boucans de Sucre raffiné de McFie. 50 barils de Sucre écrasé idem. TURCOTTE et MARTEL. Québec, 27 mai 1854.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON DE FORGE à vendre chez CHARLES E. LEVEY & Co. Québec, 27 mai 1854.

CORDAGE ET ETOUPE, En réception et en vente chez le soussigné: UN set de cordage complet (de 10 p.) propre à un navire de 1200 à 1400 tonnes, de la meilleure manufacture de Belfast, comprenant grelins, manœuvres, mouvantes merlin, luzin, ligne line et bitord. -AUSSI- Dix tonnes meilleure étoupe anglaise. T. KELLY, 5, St. Lawrence Chambers. Québec, 27 mai 1854.

CHARBON! CHARBON! En vente chez le soussigné: UN quantité de Charbon de forge. A. J. MAXHAM, 3, rue St. Jacques. Québec, 27 mai 1854.

Arrivant par les navires Bullfinch, Edimbourg et John Bull, Et en vente chez LEMESURIER, TILSTONE et Cie. SAISINS muscals en demi-boîtes et huitièmes de 1/2 boîte. Idem de Malagas, en paniers. Figue de Turquie, en huitièmes de caisse. Raisins de Corinthe, en "carotels". Prunes en petits barils. Colle de poisson en boîtes d'une livre et d'une demi livre. Sardine à l'huile, en boîtes de fer blanc et demi-boîtes. Porter de Londres en barils de 3 douz. et 6 douz. (les boîtes de pinte et chopine). Chandelle de blanc de balaine de Belmont, meilleure qualité. Moutarde en jarres d'une et deux livres. Xéras et O'Porto de Sandeman, en futailles et en bouteilles, avec leur choix de vins ordinaires. -ET- En attente chaque jour par le navire "Hawk" de Bordeaux, Vinagres de vin blanc, triple clarifié, en tonnes, tierçons et barriques; noix, anchois, prunes de France, en jarres, sucre candi, macaroni, vermicelli, etc., etc. Québec, 27 mai 1854.

En débarquement du Bullfinch: 15 TONNES vieux Cognac, pale et brun. Idem Genievre de DeKuyper. 100 barils Porter (en pintes et chopines). 50 idem Aile des Indes pale (pintes et chopines.) De l'Edimbourg de Cadiz: 200 barriques et octaves Xéras, pale et doré, (de différents âges). 10 barriques Vin de Port. LANE, GIBB & Co. Québec, 26 mai 1854.

A vendre un débarquement des bateaux à vapeur. EN-ENTREPOT OU DROITS PAYÉS: 1600 COLIS Thés fins, de diverses sortes, choisis avec un grand soin. 150 sacs Café. 250 boîtes Tabac, 5, 8, 16 et 15. 40 boucans Tabac de Virginie en feuilles. 50 caisses Gingembre confit. 100 caisses Cirage en boîtes de fer-blanc. 250 barils Raisins frais. 50 quinquas Vinagres. 200 boîtes mignon de blé d'Inde et perlé. 50 quinquas Térébenthine. -AUSSI, A ARRIVER- 500 quarts Résine. 250 do Poix verte. LANE, GIBB & Co. Québec, 27 mai 1854.

A VENDRE: TROIS caisses peaux de chevres à grain et éma il léés; trois caisses boites; hasting noir; scelles et brides, etc., reçus par "l'OTAVA". R. MITCHELL, rue Arthur. Québec, 26 mai 1854.

MONARCH FIRE INSURANCE COMPANY OF LONDON. ETABLIE EN 1835. CAPITAL SOCIAL, £300,000 STG. CAPITAL DE SURPLUS, 300,000 LD. Le soussigné ayant été créé agent de cette compagnie est prêt à prendre des risques à des taux de prime aussi modérés qu'aucune autre assurance sûre. Toutes pertes réglées promptement sans réclamer au bureau à Londres. A. J. MAXHAM. 23 mars 1854.

Avis Divers.

A VENDRE: 300 Boîtes Toles du Canada. A. PATERNON, YOUNG et CIE. Québec, 6 mai 1854.

G. ROBERGE, 24, rue St. Jean, en dehors de la G. ROBERGE, porte, marchand en gros et en détail de MARCHANDISES NOUVELLES, de GOUT ET D'UTILITÉ, consistant en partie des meilleurs draps de l'ouest d'Angleterre, Keeseymer, Casimirs, Tweeds, Bouskins, Drap français d'un fini et d'une teneur supérieure; Soie et satinée en grande variété; Bas, Rubans, Toile à table, Shattings, Flanelles, Mercerie, Cravates et un assortiment magnifique de Schéles. Le tout sera vendu à des prix considérablement au-dessous des prix demandés pour ces articles par les marchands d'autres localités, sujets à des prix de loyer extrêmement élevés, sans compter d'autres fortes dépenses, qui doivent nécessairement peser sur le prix des marchandises qu'ils détaillent. N. B. - Les acheteurs voudront bien venir voir et examiner eux-mêmes avant d'acheter ailleurs. Québec, 23 mai 1854.

TROUVÉ SUR les remparts, il y a une douzaine de jours, une S DOUBLE LONGNETTE à ressorts. S'adresser au Prévoyeur de Québec. 23 mai 1854.

LA société qui existait entre NARCISSE GUAY et JEAN COTÉ, comme boulangers, à Etchemin, a été dissoute de consentement mutuel, en décembre dernier. NARCISSE GUAY, JEAN COTÉ. 27 mai 1854.

IL VIEND D'ARRIVER 5000 B BOISSEAU Pois carrés (marrow-fat) 2000 quarts Farine extra et superfine 200 barils Beurre. Bouff prime-mess en tierçons et quarts Land mess, prime-mess et prime. A vendre par GIBB & ROSS. Québec, 27 mai 1854.

VASES BOHEMIENS ET TABLES EN PAPIER MACHÉ. Reçus tout récemment par le Watersprite: 6 C Bouteilles colorées à liquens, Tables en papier maché, etc., etc., en vente chez THOMAS BICKELL, Coin des rues St. Jean et St. Stanislas. Québec, 27 mai 1854.

SEL A FLOT. Les Soussignés viennent de recevoir par l'Alexander et le Brachreuse et offrent en vente: 2245 SACS SEL de Liverpool 200 tonnes Sel de St. Urbes. CHS. E. LEVEY & Co., Quai de Levey. Québec, 27 mai 1854.

GRAINES FRAICHES. Le Soussigné vient de recevoir un approvisionnement considérable de Graines de Mil et de Tréfle qu'il vendra à bas prix pour comptant. JAMES HOSSACK. Québec, 27 mai 1854.

POTERIE. LES Soussignés reçoivent de la manufacture de Poterie et de Briques d'Yamaska: Jarres, Pots à beurre, barattes, terrines, trottiers, jarres à marmelades et conserves, théières, tasses et tubes à égout, tuile à fournaux, couronnements de cheminée, etc., etc. A. JOSEPH & Co. Quai Napoléon, 27 mai 1854.

AUX INSTITUTEURS. ON a besoin d'un maître pour l'enseignement de l'Anglais et d'un assistant pour le Français, par l'Académie de Sillery, près de Québec. S'adresser (poste payée) au rév. M. HANCOX, ou à E. B. LINDSAY, N. P. Québec, 27 mai 1854.

SE DEBARQUANT MAINTENANT De l'Hinda et du Bullfinch, venant de Londres et de Liverpool: 500 DEMI-BOITES Raisins de Valence à porter; 100 caisses Sucre candi. Idem de Malagas, en paniers. Figue de Turquie, en huitièmes de caisse. Raisins de Corinthe, en "carotels". Prunes en petits barils. Colle de poisson en boîtes d'une livre et d'une demi livre. Sardine à l'huile, en boîtes de fer blanc et demi-boîtes. Porter de Londres en barils de 3 douz. et 6 douz. (les boîtes de pinte et chopine). Chandelle de blanc de balaine de Belmont, meilleure qualité. Moutarde en jarres d'une et deux livres. Xéras et O'Porto de Sandeman, en futailles et en bouteilles, avec leur choix de vins ordinaires. -ET- En attente chaque jour par le navire "Hawk" de Bordeaux, Vinagres de vin blanc, triple clarifié, en tonnes, tierçons et barriques; noix, anchois, prunes de France, en jarres, sucre candi, macaroni, vermicelli, etc., etc. Québec, 27 mai 1854.

LOUIS LEMOINE, MECANICIEN FRANÇAIS, QUÉBEC. A obtenu du Gouvernement Canadien un brevet, daté du 18 juin 1852, pour l'invention d'une MACHINE INEXPLOSIBLE. Cette Machine ne pèse que le tiers du poids des meilleures Machines actuellement employées, soit à haute, soit à basse pression, et elle dépense un quart en moins de combustible, tout en produisant les mêmes résultats. Québec, 27 mai 1854.

EN RECEPTION ET EN VENTE: PEINTURES de toutes couleurs, Huile de lin bouillie et crue, Mastic, Colle-forte et Blanc de Céruse. C. & W. WURTELE, rue Saint-Paul. Québec, 27 mai 1854.

FERBLANC à couvrir, Toile, Clous coupés, Pelles et Bâches. Se débarquant et à vendre par C. & W. WURTELE, rue Saint-Paul. Québec, 27 mai 1854.

Reçus à l'Instant du Watersprite et en vente chez le soussigné: 100 DOUZAINES peaux de veau français, 25 idem peaux de cabri, 25 idem "Roans," des couleurs suivantes: rouge, vert et marron, 25 idem meilleures peaux de veau émaillées, de Londres, 25 idem idem d'agneau blanc. W. S. HENDERSON. Québec, 27 mai 1854.

NOUVELLE IMPRIMERIE. LES Soussignés ayant reçu un matériel considérable d'imprimerie, composé de CARACTÈRES SIMPLES ET ORNÉS, de tous les corps et en variété, sont prêts à faire DES IMPRESSIONS DE TOUTS GENRES avec goût, rectitude, et célérité, aux prix les plus raisonnables; et ils se flattent, par leurs efforts incessants, mériter une part du patronage public. ST-MICHEL ET DARVEAU, N° 2, rue de la Montagne, Basse-Ville. Québec, 27 mai 1854.

A VENDRE: QUATRE caisses Toiles blanches, Linons et Napes ouvrées, de manufacture de Belfast, et reçues par la "Louise." R. MITCHELL, rue Arthur. Québec, 27 mai 1854.

IMPORTATIONS NOUVELLES DU PRINTEMPS.

Au No. 22, rue St. Jean, en dehors de la Porte. ENTRE plusieurs offrant des bons marchés, le soussigné prend la liberté d'informer ses pratiques et le public généralement (auxquels il fait ses remerciements et les plus sincères pour l'accueil libéral qu'on a reçu) qu'il vend maintenant

SON FONDS DE MARCHANDISES SECHES aux prix les plus bas qu'on puisse faire, vu qu'il a décidé de faire l'éprouve des petits profits en vue d'un plus grand somme de ventes. Il appelle l'attention particulière des acheteurs sur son ASSORTIMENT de HARDES FAITES, que l'on trouvera supérieur, aussi bien qu'à bas prix. AUSSI - 6 douz. boîtes à toilette pour dames et messieurs, et 1000 pièces PAPIERS PEINTS. En renouvelant ses remerciements à ses nombreuses pratiques et au public généralement, le soussigné sollicite et se flatte d'obtenir la continuation des faveurs passées. WILLIAM JACKSON. Québec, 27 mai 1854.

Avis Divers.

PIANOS!! PIANOS!! PIANOS!!! ES soussignés informant les citoyens de Québec et de ses environs qu'ils sont maintenant prêts à fournir, par l'entremise de leur agent, M. C. LE DROIT, des pianos d'un ton et d'un fini supérieur, réunissant toutes les améliorations modernes. Pour les instruments de notre façon vendus par notre agent M. Le-Droit seront garantis les mêmes que ceux vendus dans nos salons d'Exposition situés au-dessus du marché Gertrich, rue Gidburn, Boston, Mass. Les soussignés ont l'honneur de solliciter et se flatte d'obtenir la continuation des faveurs passées. Boston, 1er mai 1854. DE HUFF et CIE.

Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public de Québec qu'il choisira avec un soin tout particulier les PIANOS de la manufacture de DE HUFF et CIE., que l'on voudra bien lui commander, et aucun ne seront envoyés sans avoir été parfaitement essayés. C. LEDROIT. Boston, 1er mai 1854. Pour plus amples informations s'adresser à MM. TESSIER et LEDROIT, Basse-Ville, Québec, 30 mai 1854.

AVERTISSEMENT. TOUTS ceux qui sont endettés envers la succession de feu M. FAYON BOIS, ci-devant marchand de cette ville, sont priés de payer, et ceux auxquels la dite succession peut devoir de filer leurs réclamations à la ci-devant demeure du défunt, et sans délai. A. B. SIROIS, Notaire. Québec, 29 avril 1854.

M. THOS. LEBLANC, n° 8, rue Notre-Dame, Basse-Ville, Québec, prend la liberté d'offrir ses remerciements à ses pratiques et au public pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et le prévient qu'il vient de recevoir un choix de Casimirs, Draps et patrons de Vestes de toutes espèces et dans les derniers goûts. Québec, 13 mai 1854.

Le soussigné offre en vente: 18,000 PLANCHES et madriers assortis. S'adresser à P. VALLEE, No. 3, rue des Prêtres, St. Roch. Québec, 18 mai 1854.

Schales de Paisley. J. & E. MORGAN viennent de recevoir une pes de Paisley. Québec, 6 mai 1854.

A VENDRE: 100 Q QUARTAINS Xéras, pale et brun. 100 quarts Vin d'Orpoto. LANE, GIBB & Co. Québec, 20 mai 1854.

AVIS. Le soussigné, tout en offrant ses remerciements à ses amis et au public généralement, les informe qu'elle a complété son assortiment considérable et bien assorti de MONTRES ET BIJOUTERIE, comprenant montres de Genève d'or, d'argent, à lever, chaînes de sûreté, chaînes, chaînes à l'Alibi, anneaux pour dames et messieurs; agrafes, bracelets, boutons de chemise, etc., etc. Montres et bijouterie réparées avec soin. La réparation des montres est confiée à M. Robert Smith (ci-devant Ch. O'Neil, Basse-Ville) de puis si longtemps favorablement connu à Québec. Québec, 10 mai 1854.

No. 15, rue Boade, Haute-Ville. Vapeurs Doria, Admiral et Advance. F. BUTEAU, Agent. Québec, 23 mai 1854.

SOCIÉTÉ. LES soussignés donnent avis par le présent qu'ils ont entré en Société sous les noms et raison de Bois et Frères, et qu'ils continueront les affaires de leur frère, défunt, Fabien Bois. Les personnes endettées envers la succession sont priées de payer immédiatement. FIRMIN-GABRIEL BOIS, PIERRE-NARCISSE BOIS, GEORGE-ACHILLE BOIS. Québec, 16 mai 1854.

AVIS. A dater de ce jour, les affaires ci-devant faites par feu Wm. STEVENSON, seront continuées par les soussignés, sous les noms et raison de H. C. STEVENSON et Cie. H. C. STEVENSON, S. WENTWORTH STEVENSON. Québec, 1er mai 1854.

A VENDRE: PIERRES MEULIÈRES françaises, de 3 pieds 10 pouces à 4 pieds 8 pouces de diamètre, manufacturées à l'établissement de JAMES SAVERY, à New-Castle-upon-Tyne. Pour plus amples détails, s'adresser à R. MITCHELL, rue Arthur. Québec, 13 mai 1854.

ENCORE DE LA TAPISSERIE!!! 2000 PIÈCES de TAPISSERIE nouvellement arrivées, et à vendre à tous les prix. W. & J. McKAY & CAREY, Imprimés dans le dehors de la porte du Palais. Québec, 23 mai 1854.

100 QUARTS LARD PRIME. 150 barils de Beurre. A vendre par FRASER, WYATT & Co. Québec, 20 mai 1854.

A LOUER, LE QUAI à la Pointe-Lévi communément appelé le QUAI de NOAD. S'adresser à FOSDYTH & BELL, rue St. Pierre. 11 avril 1854.

AVIS. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a loué le magasin bien connu au marché St-Paul, appartenants à M. Louis Simard, et il continuera l'établissement d'une manière satisfaisante pour le public, pour la commodité des voyageurs et autres. J. A. LEFRANÇOIS. Québec, 18 mai 1854.

Gobelets à bas prix. En réception et en vente par le soussigné: 10 BOUCAUTS GOBELETS en verre coulé, très épais, qu'il vendra à bas prix qu'on n'a jamais. THOMAS BICKELL, Coin des rues St. Jean et St. Stanislas. Québec, 16 mai 1854.

Montres, Pendules et Bijouteries, EN GROS ET EN DÉTAIL. Le soussigné vient de recevoir d'Angleterre et de France, via Boston, une partie de son importation. Ayant choisi et acheté lui-même ses effets en Europe, il pourra les vendre en gros ou en détail à des prix extrêmement réduits. Le soussigné prend aussi cette occasion pour annoncer à MM. les Marchands de la Ville et de la campagne qu'il a reçu un assortiment complet de Pendules américaines des meilleures manufactures, qu'il vendra aussi à des prix très modérés. M. LAMONTAGNE, 73, rue St. Jean. N. B. - M. L. recevra par les premiers arrivages le reste de sa collection, qui sera une des plus belles qui n'a jamais été vue à Québec. 16 mai 1854.

BEURRE. 200 TINETTES Beurre supérieur, venant d'être reçu. H. J. NOAD et CIE.

Vêtements.

J. PUCHS, n° 63, rue St. Jean, offre ses plus fins et ses plus riches étoffes à ses pratiques et au public généralement...

Le tout arrive à l'instant par l'Express. La notabilité de Québec et le public généralement sont invités à venir voir.

JOHN LILLY, Marchand-Tailleur, n° 13, rue Ste. Anne, Haute-Ville, Québec, vient de recevoir les importations d'automne et d'hiver...

Un choix superbe de variétés d'Étoffes à Vestes, Cravates, attaches d'Opéra, foulards, Cols de chemise, etc., etc.

MADAME H. JACOBS en offrant ses plus riches et ses plus belles étoffes de Québec et de ses environs, pour l'encouragement qu'elle en a reçu par la saison, prend la liberté de les offrir qu'elle fait les CHAPEAUX à la dernière mode de ce printemps...

LES DEMOISELLES VEZIN, faisant leurs plus riches et leurs plus belles étoffes à leurs pratiques en général et aux Dames de Québec en particulier...

GANTS DE KID DE PARIS, Les soussignés viennent de recevoir de Paris, par l'Express, les plus beaux gants de Kid pour le printemps...

COMPAGNIE BRITANNIQUE D'ASSURANCE SUR LA VIE, No. 1, Prince Street, Banque de Londres.

ETABLIE LE 1er AOUT 1837, et fondée par un acte spécial du Parlement, 4 Vict. chap. 9.

COL. ROBERT ALEXANDER, Blackheath Park, Président.

AVANTAGES DE CETTE INSTITUTION. Taux croissant de primes.

UNE table est faite dans le but spécial d'assurer les prêts ou dettes, et pour tous autres cas où il faut une Police pour un objet temporaire, mais qui peut être maintenu, si nécessaire il y a, durant tout le terme de la vie.

Branches des profits pour les orphelins. Établies dans le but de donner aux parents et autres les moyens de faire instruire et d'élever les enfants, en leur procurant des annuités payables à la mort des parents et payables jusqu'à ce qu'un enfant atteigne 21 ans si c'est un garçon, et 25 ans si c'est une fille.

ASSURANCE BRITANNIQUE MUTUELLE SUR LA VIE, No. 1, Prince Street, Banque de Londres.

Division annuelle des profits, appliquée en réduction des primes sur les assurés, en conséquence de la participation au paiement du cinquième, sixième ou septième premium annuel, ou conformément à la table de primes qui a été adoptée.

Polices de moitié émise accordée à des termes extraordinairement favorables aux assurés, le montant de la moitié du premium dont il est donné crédit étant liquidé à même.

À l'Assemblée générale annuelle tenue le 27 avril dernier, une réduction de 30 cent par cent a été faite sur les primes de l'année courante sur toutes les polices existantes depuis 5 ou 7 ans.

Tous les jours à 2 heures le bureau de Direction siège. On admet tous les âges dans les Polices. Les médecins sont toujours payés pour leurs visites.

PROPRIETAIRES. Extrait d'une table de primes des moitiés de crédit.

Age. Moitié de primes. Primes (annuités) par le coût de la vie.

25 0 19 7 1 19 2

30 0 1 9 2 3 6

35 0 1 4 11 2 9 10

40 0 1 14 10 3 9 8

45 0 2 2 6 4 3 0

50 2 12 9 3 6 6

55 2 12 9 3 6 6

60 2 6 8 6 14 1

MUTUELLE. Extrait d'une table avec droit aux profits après les sept paiements annuels.

THOMAS ANDREWS.

N° 4, RUE SAINT-JEAN, Plombier, poseur d'appareil à gaz, ferblantier et machiniste.

Le soussigné informe ses nombreux pratiques qu'il est prêt à exécuter tous les ordres dont on voudra lui honorer, avec la plus grande exactitude, ayant à sa disposition un de meilleurs assortiments de matériaux dans sa ligne qui aient jamais été importés dans la province, sans comprendre un assortiment spécial attendu par les premiers arrivages.

Des plombiers et poseurs d'appareils à gaz trouveront chez lui de l'emploi constant et de bons gages. Québec, 4 mai 1854.

CHAPEAUX DES MODES DU PRINTEMPS. Les soussignés ont importé des fabrications les plus recherchées des États-Unis, tous les nouveautés en fait de CHAPEAUX de toutes couleurs, et de FEUTRES de différentes couleurs, à la convenance de tous les goûts.

CHAPEAUX superfinis de Londres et Paris, velours tricoté. Chapeaux de soie et feutres pour enfants de goûts divers. Casquettes pour messieurs et jeunes gens, en draps et tweeds, en mains ou faits sur ordre.

L'assortiment sera toujours complet, réunissant l'élégance aux goûts les plus nouveaux, et les prix très modérés.

CHAPEAUX VENDUS EN GROS, à des termes les plus libéraux. JOHN HENDERSON & Co. Québec, 12 avril 1854.

La Compagnie Canadienne DE NAVIGATION A LA VAPEUR, SOUS CONTRAT Avec le gouvernement du Canada.

BUREAU DE LA COMPAGNIE. No. 3, Edifice de l'Assurance Royale, North John Street.

WILLIAM RUDD, secrétaire. Vapeurs de Québec à Montréal, et de Montréal et Québec à Liverpool.

LES puissants vapeurs à hélice de première classe, de la Compagnie, L'OTTAWA, Capit. J. B. ATKINS.

L'EGYPTIENNE, Capit. W. PATON. L'ERIE, Capit. W. PATON.

L'HURON, Capit. W. PATON. L'ONTARIO, Capit. W. PATON.

SARAH SANDS, Capit. W. PATON. Seront expédiés comme suit, de Birkenhead Dock, Liverpool, pour Québec, le 10 et le 25 de chaque mois, du mois d'avril au mois de septembre inclusivement, et de Québec le 5 et le 20 de chaque mois, du mois de mai au mois d'octobre inclusivement.

LE CLEOPATRA, Lundi 10 avril, L'OTTAWA, Mardi, 25 avril, L'ERIE, Mercredi, 10 mai.

TAUX DE PASSAGE. De Québec à Liverpool: Cabines de 1re classe, 85 piastres.

De Liverpool à Québec et Montréal: Cabines 1re classe, 30 guinées, Idem 2e idem, 12 idem, Idem 3e idem, 6 idem.

Y compris les provisions, mais non les vins ou liqueurs. Une chartrière se trouve à bord par la prévoyance de la compagnie.

Pour fret ou passage s'adresser à LAMONT et McLARTY, 21, Walter Street, Liverpool. Et à DAVID BELLHOUSE, Québec et Montréal. 4 mai 1854.

Licences. DROITS sur Licences comme Traversiers entre Québec et la Pointe-Lévi, en sus du montant payable au Conseil de Ville.

10 Droits sur Licences de Traveurs, 5 0 0

20 Droits sur Licences pour tenir des Tables à Billard, 12 10 0

40 Droits sur Licences comme distillateurs de boissons fortes, 6 idem, 42 0 0

50 Droits sur Licences de Prêteur sur Gage, 60 Droits sur Licences de Prêteur sur Gage, 15 0 0

70 Droits sur Licences pour tenir auberge et pour détailler de l'eau-de-vie, rum, whiskey ou autres liqueurs spiritueuses, vin, ale, bière, porter, café, ou autres liqueurs vives ou ferments, 47 5 0

80 Droits sur Licences pour tenir auberge et pour détailler du vin, ale, bière, porter, cidre ou autres liqueurs vives ou fermentées, mais non de l'eau-de-vie, rum, whiskey ou autres liqueurs spiritueuses, 47 5 0

100 Droits sur Licences pour détailler à bord d'un bateau à vapeur ou autre bâtiment de l'eau-de-vie, rum, whiskey ou autres liqueurs spiritueuses, vin, ale, bière, porter, café, ou autres liqueurs vives ou fermentées, mais non de l'eau-de-vie, rum, whiskey ou autres liqueurs spiritueuses, 47 5 0

120 Droits sur Licences pour détailler à bord d'un bateau à vapeur ou autre bâtiment, du vin, ale, bière, porter, cidre ou autres liqueurs vives ou fermentées, mais non de l'eau-de-vie, rum, whiskey ou autres liqueurs spiritueuses, 47 5 0

140 Droits sur Licences pour détailler à bord d'un bateau à vapeur ou autre bâtiment, du vin, ale, bière, porter, cidre ou autres liqueurs vives ou fermentées, mais non de l'eau-de-vie, rum, whiskey ou autres liqueurs spiritueuses, 47 5 0

160 Droits sur Licences pour détailler à bord d'un bateau à vapeur ou autre bâtiment, du vin, ale, bière, porter, cidre ou autres liqueurs vives ou fermentées, mais non de l'eau-de-vie, rum, whiskey ou autres liqueurs spiritueuses, 47 5 0

180 Droits sur Licences pour détailler à bord d'un bateau à vapeur ou autre bâtiment, du vin, ale, bière, porter, cidre ou autres liqueurs vives ou fermentées, mais non de l'eau-de-vie, rum, whiskey ou autres liqueurs spiritueuses, 47 5 0

200 Droits sur Licences pour détailler à bord d'un bateau à vapeur ou autre bâtiment, du vin, ale, bière, porter, cidre ou autres liqueurs vives ou fermentées, mais non de l'eau-de-vie, rum, whiskey ou autres liqueurs spiritueuses, 47 5 0

220 Droits sur Licences pour détailler à bord d'un bateau à vapeur ou autre bâtiment, du vin, ale, bière, porter, cidre ou autres liqueurs vives ou fermentées, mais non de l'eau-de-vie, rum, whiskey ou autres liqueurs spiritueuses, 47 5 0

240 Droits sur Licences pour détailler à bord d'un bateau à vapeur ou autre bâtiment, du vin, ale, bière, porter, cidre ou autres liqueurs vives ou fermentées, mais non de l'eau-de-vie, rum, whiskey ou autres liqueurs spiritueuses, 47 5 0

assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE, Bâtisses de l'Assurance Royale, RUES NORTH JOHN ET DALE, LIVERPOOL.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

LE FOND considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des ses propriétaires, la mettent au rang de ceux des plus élevés du royaume, qu'il est de ce qui regarde les intérêts du public.

assurances.

MARINE AND FIRE Insurance Company. (Compagnie d'Assurance Maritime et contre le feu de l'Ontario)

BUREAU PRINCIPAL: HAMILTON, CANADA-OUEST. PRÉSIDENT: E. CARTWRIGHT THOMAS, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, Ecuyer. John F. Moore, Ecuyer.

Remèdes.

MEXICAN MUSTANG LINIMENT. BAUME A TOUTES LES DOULEURS; CURE A TOUTES LES MAUX!

RHUMATISME, névralgie, lombago, aciatisme, herpes, dartres, teigne, dartres du sein, inflammation idem, brûlures, goutte, douleur des jointures, névralgies, coupures, écorchures, ganglions, escarres, gales (maladie du cheval), poliovil (abcès dans l'encolure du cheval), etc., etc.

ENFLURES OU TUMEURS. Et toutes sortes de douleurs chez l'homme ou l'animal.

PRELÈVE. CLEVELAND, 1er mai 1853. W. LAMPHEAR, agent général pour Cleveland Ohio City.—Montréal.

En novembre dernier, un de mes enfants, âgé de douze ans, se meurtrit le bras et la jambe en tombant d'un escalier, de manière à ne pouvoir s'en servir. Pendant plus de trois mois, son bras resta dans la position d'un angle de 45 degrés. Il se forma aussi sur le côté de sa jambe un énorme calus qui lui défigura la jambe. De fait il devint tout à fait estropié et je pensai ne le voir jamais marcher. Je consultai, mais en vain, deux des meilleurs médecins de Cleveland; à la fin, un ami me conseilla d'essayer le célèbre liniment Mexicain de Mustang. J'en eus deux bouteilles, dans huit jours son bras relevait droit, son calus disparut et maintenant il peut marcher et remuer le bras aussi bien que jamais. Je recommande donc le liniment à tous ceux qui souffrent d'une contraction des nerfs ou d'une tumeur. On peut voir mes fils à la maison, en tout temps, aux coins des rues North Alley et Morrison. JOHN MEVOY.

J. M. HENRY, agent général pour le Vermont le Canada Est. JOHN MUSSON & Co. A vendre chez JOSEPH BOWLES, rue Beaudry, G. BROU, Droguistes, Québec.

12 novembre 1853. NE LISEZ POINT CECI. Qu'avez-vous cru que tout ce que l'on a dit à propos du Colovant, pour les cheveux de Mustard & Co., peut-être prouvé sublimement.

Il ne ressemble aucunement rien de ce qui a été offert jusqu'ici au public, et possède une propriété particulière d'agir comme stimulant sur la racine des cheveux de manière à ce que la couleur est secrétée par les petits vaisseaux à la racine des cheveux, donnant ainsi à la couleur et l'apparence de santé. On peut faire usage de cette préparation avec sûreté et sans crainte. Il est composé d'huile et de spiritueux stimulants, ce qui en fait un excellent article de toilette possédant toutes les qualités de la meilleure huile à cheveux et comme eau détergente nettoyant la tête des saletés qui produisent si souvent la calvitie prématurée. Quoique fera usage de cette composition ne devra point craindre les cheveux blancs. On la trouvera à aussi bon marché que toute autre préparation pour les cheveux.

Pâte de Chlorine Détergente pour les Dents de Himstret & Co. C'est une très belle préparation pour les dents. L'objet de la Chlorine, pâte détergente pour les dents, est de dissoudre les légères dépôts, les taches et autres matières qui s'accumulent sur les dents, en gâtant la beauté et produit la carie. La poudre dentifrice qui accompagne la pâte neutralise les acides, nettoie et polie les dents et conserve les gencives en bon état. Toutes personnes qui désirent avoir de belles dents, doivent faire usage de la pâte et de la poudre de Himstret & Co.

On peut se procurer tout renseignement en s'adressant aux Succursales, ou aux Agents de la Compagnie à l'Intérieur ou à l'Extérieur. Par ordre des Directeurs, A. DAVIDSON PARKER, Directeur du Canada.

Agent à Québec, A. J. MAXHAM. Québec, 22 déc. 1853.

BRITISH AMERICA ASSURANCE COMPANY. CAPITAL, - - - - £100,000. BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

GOVERNUR.—Hon. W. ALLAN. DEPUTÉ-GOVERNUR.—G. P. RIDOUT, Ecuyer. M. P. P.

Bureau de l'Agence de Québec, qui des Indes. Le soussigné ayant accepté l'agence de cette compagnie, est maintenant prêt à prendre des RISQUES MARITIMES, sur bâtiments voyageant sur les mers et les eaux intérieures.

Aussi, Assurance contre le feu, à des termes aussi modérés qu'à tout autre bureau qui a la confiance. J. W. LEYACRAFT, Agent. Québec, 9 juin 1853. 12m.

ASSURANCES. PROTECTION. Compagnie d'Assurance contre le Feu d'Hartford, Connecticut.

Le soussigné, agent pour les compagnies ci-haut et les dangers de la navigation à cette compagnie, au bureau de JOHN LAIRD, Agent pour Québec. Chambres Commerciales, rue St. Pierre, Québec, 11 mai 1854.

COMPAGNIE D'ASSURANCE. Compagnie d'Assurance pour la Vie et contre le feu de Hartford, Con.

Le soussigné, agent pour les compagnies ci-haut et les dangers de la navigation à cette compagnie, au bureau de JOHN LAIRD, Agent pour Québec. Chambres Commerciales, rue St. Pierre, Québec, 11 mai 1854.

ASSURANCES. PROTECTION. Compagnie d'Assurance contre le Feu d'Hartford, Connecticut.

Le soussigné, agent pour les compagnies ci-haut et les dangers de la navigation à cette compagnie, au bureau de JOHN LAIRD, Agent pour Québec. Chambres Commerciales, rue St. Pierre, Québec, 11 mai 1854.

ASSURANCES. PROTECTION. Compagnie d'Assurance contre le Feu d'Hartford, Connecticut.

Le soussigné, agent pour les compagnies ci-haut et les dangers de la navigation à cette compagnie, au bureau de JOHN LAIRD, Agent pour Québec. Chambres Commerciales, rue St. Pierre, Québec, 11 mai 1854.

ASSURANCES. PROTECTION. Compagnie d'Assurance contre le Feu d'Hartford, Connecticut.

Le soussigné, agent pour les compagnies ci-haut et les dangers de la navigation à cette compagnie, au bureau de JOHN LAIRD, Agent pour Québec. Chambres Commerciales, rue St. Pierre, Québec, 11 mai 1854.

ASSURANCES. PROTECTION. Compagnie d'